

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 874****6 décembre 2000****SOMMAIRE**

Affaire S.A., Luxembourg .....	41948	Datacolor International A.G., Luxembourg.....	41909
Affaire S.A., Luxembourg .....	41950	Datacolor International A.G., Luxembourg.....	41911
Altia S.A., Luxembourg .....	41920	Detimarketing Luxembourg S.A., Fentange .....	41945
Altia S.A., Luxembourg .....	41924	Detimarketing Luxembourg S.A., Fentange .....	41946
Amas Tradeinvest Fund, Sicav, Luxembourg .....	41946	Difagem Holding S.A., Luxembourg.....	41950
Amas Tradeinvest Fund, Sicav, Luxembourg .....	41947	Eudial S.A., Luxembourg .....	41917
American Flag Industry S.A., Luxembourg.....	41929	Eudial S.A., Luxembourg .....	41918
American Flag Industry S.A., Luxembourg.....	41929	Felten Stein S.A., Howald .....	41926
Anfico Holding S.A., Luxembourg .....	41925	Felten Stein S.A., Howald .....	41926
Anfico Holding S.A., Luxembourg .....	41924	FFH Financial Holding S.A., Luxembourg .....	41923
Artim International S.A.H., Luxembourg .....	41907	FFH Financial Holding S.A., Luxembourg .....	41923
Artim International S.A.H., Luxembourg .....	41907	FFH Financial Holding S.A., Luxembourg .....	41923
Aspasia S.A., Luxembourg .....	41925	FFH Financial Holding S.A., Luxembourg .....	41923
Aspasia S.A., Luxembourg .....	41925	(Les) Gimbrettes S.A., Luxembourg .....	41919
Asset Development Services Holding S.A., Luxem- bourg .....	41934	(Les) Gimbrettes S.A., Luxembourg .....	41919
Asset Development Services Holding S.A., Luxem- bourg .....	41934	Halicompt S.A., Luxembourg .....	41927
Ataf Holding S.A.H., Luxembourg .....	41908	Iniziativa LTC S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	41919
Athéné S.A., Luxembourg.....	41924	Iniziativa LTC S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	41920
Athéné S.A., Luxembourg.....	41924	Jomya Investissement S.A. ....	41907
B & C.E. S.A., Luxembourg.....	41942	Kunst und Dekoration S.A., Luxembourg .....	41928
B & C.E. S.A., Luxembourg.....	41942	Luxonen S.A.H., Luxembourg.....	41912
B.P.D. S.A., Luxembourg .....	41909	Luxonen S.A.H., Luxembourg.....	41917
B.P.D. S.A., Luxembourg .....	41910	Minotaurus Finance S.A.H., Luxembourg .....	41929
Bank of China (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	41943	Neacom S.A., Luxembourg.....	41930
Bank of China (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	41944	Netview Real Estate S.A., Luxembourg.....	41925
Canalelec Invest S.A., Luxembourg .....	41939	Nexia Software Luxembourg S.A., Luxembourg ..	41930
Canalelec Invest S.A., Luxembourg .....	41939	Nopal Holding S.A., Luxembourg.....	41931
Daiichi Fire Investment (Luxembourg) S.A.H., Lu- xembourg.....	41911	Northstar Finance Holding S.A., Senningerberg..	41931
Daiichi Fire Investment (Luxembourg) S.A.H., Lu- xembourg.....	41911	Odalisque S.A., Luxembourg .....	41933
Daims S.A., Luxembourg .....	41947	Olitec International S.A., Luxembourg .....	41934
Daims S.A., Luxembourg .....	41947	Pafire Holding S.A., Luxembourg.....	41933
Daiwa Japan Small Equity Fund, Sicav, Luxem- bourg.....	41906	Pan African Investment Holding S.A., Luxem- bourg.....	41935
Daiwa Japan Small Equity Fund, Sicav, Luxem- bourg.....	41906	Participation & Procédé Industriels S.A., Luxem- bourg .....	41936
Datacolor International A.G., Luxembourg .....	41908	Patrimoine Croissance, Sicav, Luxembourg .....	41933
		Pay Holding S.A., Luxembourg.....	41928
		Pay Holding S.A., Luxembourg.....	41928
		Pearson Television Holdings S.A., Luxembourg ..	41937
		Pelops S.A.H., Senningerberg .....	41937

Per Investments S.A.H., Luxembourg .....	41938	Rima S.A., Luxembourg .....	41946
Phipe Holding S.A., Luxembourg .....	41938	S.A.P.P.L.A., Société Anonyme de Participations et de Placements S.A., Luxembourg .....	41948
Phipe Holding S.A., Luxembourg .....	41938	S.M.P. International, S.à r.l., Luxembourg .....	41906
Planet X, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	41939	Sablon I Immo S.A., Senningerberg .....	41946
Polerna Holding, Luxembourg .....	41939	Salorix Holding S.A., Luxembourg .....	41947
Polerna Holding, Luxembourg .....	41939	Salorix Holding S.A., Luxembourg .....	41948
Poupette S.A.H., Luxembourg .....	41926	San Remo, S.à r.l., Luxembourg .....	41935
Poupette S.A.H., Luxembourg .....	41926	Schaack-Floener, S.à r.l., Bissen. ....	41948
Prismalux S.A.H., Luxembourg .....	41938	Security Capital U.S. Realty Management Holdings S.A., Luxembourg .....	41950
Promptel Capital Investments, S.à r.l., Luxem- bourg .....	41940	SMAC S.A., Luxembourg .....	41950
Promptel Capital Investments, S.à r.l., Luxem- bourg .....	41940	Société de Gestion Immobilière S.A.H., Luxem- bourg .....	41945
Rama Holding S.A.H., Luxembourg .....	41940	Sodiphar, S.à r.l. Holding, Luxembourg .....	41930
Red Dog Communications S.A., Findel .....	41940	Sodiphar, S.à r.l. Holding, Luxembourg .....	41930
Red Dog Communications S.A., Findel .....	41940	Sofilec S.A., Luxembourg .....	41931
Red Dog Communications S.A., Findel .....	41941	Sofilec S.A., Luxembourg .....	41932
Red Dog Communications S.A., Findel .....	41941	Solage Holding S.A.H., Luxembourg .....	41915
Red Dog Communications S.A., Findel .....	41941	Solage Holding S.A.H., Luxembourg .....	41916
Reducta Finance S.A., Luxembourg .....	41942	Tampa Holding S.A., Luxembourg .....	41937
Regor S.A., Luxembourg .....	41942	Te-logistics S.A., Schengen. ....	41951
Retara, S.à r.l., Pétange .....	41927	Te-logistics S.A., Schengen. ....	41952
Rhodo S.A.H., Luxembourg .....	41943	Titus Investments S.A., Luxembourg .....	41936
Riesling S.A.H., Mamer. ....	41945		

**S.M.P. INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 60.157.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 7, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Signature.

(40580/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

**DAIWA JAPAN SMALL EQUITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 32.862.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 46, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2000.

Pour DAIWA JAPAN SMALL EQUITY FUND, SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(40982/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2000.

**DAIWA JAPAN SMALL EQUITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 32.862.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 25 April 2000*

- Messrs Kiyoshi Matsuba, Nagayoshi Miyata, Masami Tada, Jean Hoss and Jean-Marie Barthel are re-elected as Directors for the ensuing year.

Certified true extract

Pour DAIWA JAPAN SMALL EQUITY FUND, SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(40983/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2000.

**JOMYA INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 55.937.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 31 octobre 2000, que LA FIDUCIAIRE I.T.P. S.A dénonce, avec effet immédiat, la domiciliation du siège de la société anonyme JOMYA INVESTISSEMENT S.A, au Centre d'Affaires «le 2000», L-3378 Livange.

Livange, le 2 novembre 2000.

LA FIDUCIAIRE I.T.P.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 31 octobre 2000, que la société HARRIMAN HOLDINGS INC démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la société anonyme JOMYA INVESTISSEMENT S.A.

Livange, le 2 novembre 2000.

HARRIMAN HOLDINGS INC

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 545, fol. 74, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65847/999/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2000.

---

**ARTIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C. Luxembourg B 28.974.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mars 2000*

- les mandats d'Administrateur de Messieurs Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, 72, rue Dr. Joseph Peffer, L-2319 Howald et de Madame Yolande Johans, employée privée, 5, An der Reispelt, L-4981 Reckange-sur-Mess ainsi que de la société FINIM LIMITED, avec siège social à Jersey, Channel Islands, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006;

- le mandat de la société FIN-CONTROLE S.A., 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006;

- Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, est nommée en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006;

- une Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée pour le 15 mai 2000 avec l'ordre du jour suivant:

\* Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Certifié sincère et conforme

ARTIM INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40332/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**ARTIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C. Luxembourg B 28.974.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 mars 2000*

\* Mademoiselle Carole Caspari, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yolande Johans, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Certifié sincère et conforme

ARTIM INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40333/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**DATACOLOR INTERNATIONAL A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 60.144.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 octobre 1997*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé à l'unanimité de donner décharge et d'accepter la démission de l'administrateur suivant:
- Monsieur Bruno Schmidiger, demeurant à Horw, Suisse
- l'assemblée a décidé à l'unanimité de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs:
- Monsieur David Crozier, demeurant 1213 Jacob Drive, Yardley, PA 19067 (USA)
- Monsieur René Limacher, demeurant 985 Plowshare Road, Yardley, PA 19067 (USA)

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée statutaire clôturant les comptes de la société au 30 septembre 1998.

Luxembourg, le 18 juillet 2000.

Signature

*Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40089/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

**ATAF HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1225 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 25.088.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2000*

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2000, enregistré le 5 juillet 2000 à Clervaux, vol. 208, fol. 62, case 10, il ressort ce qui suit:

L'assemblée générale décide à l'unanimité:

I. Maître Steve Collart, avocat, demeurant à Luxembourg, est nommé administrateur.

II. Les mandats des autres membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont confirmés, à savoir:

- Maître Marc Theisen, avocat, demeurant à Luxembourg, administrateur et président du conseil d'administration;
- Maître Pierrot Schiltz, avocat, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Madame Sylvie Sibenaller, commissaire aux comptes.

Les mandats de tous les membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006.

III.1. de supprimer la valeur nominale des actions.

III.2. de majorer le capital par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 84.975,- LUF pour le porter à 10.084.975,- LUF, sans émission d'actions nouvelles.

L'existence de ces bénéfices reportés se dégage du bilan arrêté au 31 décembre 1998, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.3. de convertir le capital social actuel de 10.084.975,- LUF en Euro au cours de change d'un Euro pour 40,3399 LUF, de façon à ce que le capital social s'établisse à 250.000,- EUR, représenté par 10.000 actions de 25,- EUR chacune. Le nombre total des actions reste donc inchangé après la conversion du capital social en Euro.

III.4. d'augmenter le capital autorisé de 127.463,- LUF pour le porter à 15.127.463,- LUF.

III.5. de convertir le capital autorisé actuel de 15.127.463,- LUF en Euro au cours de change d'un Euro pour 40,3399 LUF, de façon à ce que le capital autorisé s'établisse à 375.000,- EUR, représenté par 15.000 actions autorisées de 25,- EUR chacune.

III.6. de modifier, suite à ces résolutions, l'article 3 (premier et deuxième alinéa) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3. (premier et deuxième alinéa).** Le capital social est fixé à 250.000,- EUR, représenté par 10.000 actions de 25,- EUR chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à 375.000,- EUR, représenté par 15.000 actions autorisées de 25,- EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et pour inscription au registre de commerce.

Weiswampach, le 21 juillet 2000.

Pour ATAF HOLDING S.A.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(40674/667/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2000.

**DATACOLOR INTERNATIONAL A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 60.144.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 octobre 1999*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

– l'assemblée a décidé à l'unanimité de donner décharge et d'accepter la démission de l'administrateur suivant:  
- Monsieur Olivier Tavel, demeurant à Chêne-Bourgeries, chemin Grange-Falquet, en Suisse

– l'assemblée a décidé à l'unanimité de nommer la personne suivante en tant que nouvel administrateur:  
- Monsieur Bruno Schmidiger, demeurant à Horw, Suisse

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée statutaire clôturant les comptes de la société au 30 septembre 1999.

Luxembourg, le 18 juillet 2000.

Signature

*Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40090/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

**B.P.D. S.A., Société Anonyme,  
(anc. B.P.D. HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.645.

L'an deux mille, le cinq juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.P.D. HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 61.645, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 103 du 17 février 1998.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Patricia Evrard, employée privée, demeurant à Olm,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de dénomination de la société en B.P.D. S.A.
2. Modification subséquente de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«Il existe une société anonyme sous la dénomination de B.P.D. S.A.»
3. Modification des statuts pour renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 30 juillet 1929 et se doter de statuts conformes à ceux d'une société de participations financières.
4. Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article deux des statuts qui aura désormais la teneur suivante:  
«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.  
Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.  
La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.  
La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.  
La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»
5. Modification de l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»
6. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.
7. Modification de l'article onze des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article premier des statuts comme suit

**«Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa.**

Il existe une société anonyme sous la dénomination de B.P.D. S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 30 juillet 1929 et de se doter de statuts conformes à ceux d'une société de participations financières pleinement imposable.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, les articles deux et quinze des statuts sont modifiés comme suit:

**«Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

**«Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle qui aura désormais lieu le dernier vendredi du mois d'avril à neuf heures.

*Cinquième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, la première phrase de l'article onze des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 11. Première phrase.**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois d'avril à neuf heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Evrard, T. Dahm, C. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 125S, fol. 16, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2000.

F. Baden.

(41248/200/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

**B.P.D. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.645.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

F. Baden.

(41249/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

**DATACOLOR INTERNATIONAL A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 60.144.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 juillet 2000*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé à l'unanimité de donner décharge et d'accepter la démission des administrateurs suivants:
- Monsieur David Crozier, demeurant à 1213 Jacob Drive, Yardley, PA 19067 (USA)
- Monsieur René Limacher, demeurant à 985 Plowshare Road, Yardley, PA 19067 (USA)

- l'assemblée a décidé à l'unanimité de nommer la personne suivante en tant que nouvel administrateur:
- Monsieur Adrian Bodmer, demeurant à Cham, en Suisse

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée statutaire clôturant les comptes de la société au 30 septembre 2000.

Luxembourg, le 18 juillet 2000.

Signature

*Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40091/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

**DAIICHI FIRE INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 35.433.

*Extract of the minutes of the meeting of the board of directors on July 3rd, 2000*

Mr Shigekazu Sasamoto, General Manager, Finance & Investment Department of the company THE DAIICHI MUTUAL FIRE AND MARINE INSURANCE COMPANY, Tokyo, Japan, is elected Chairman of the Board of Directors, effective from June 15, 2000.

To conform to the original

Signature / Signature

*Director / Director*

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2000, vol. 540, fol. 54, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41271/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

**DAIICHI FIRE INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 35.433.

*Extract of the minutes of the Extraordinary General Meeting of shareholders held in Luxembourg on July 3rd, 2000*

1. Approval of the resignation of Mr Fujio Matsumuro, Mr Kouichi Hirai and Mr Hisao Soeda as Directors, effective from June 15, 2000.

2. Discharge is granted to the Directors who resigned.

3. Appointment as Directors until the Annual General Meeting approving the accounts as at December 31, 2000 of:

- Mr Kazunori Kushibuchi, General Manager, Asset Allocation & Planning Department of the company THE DAIICHI MUTUAL FIRE AND MARINE INSURANCE COMPANY, Tokyo, Japan;

- Mr Hideo Sato, Vice General Manager, Finance & Investment Department of the company THE DAIICHI MUTUAL FIRE AND MARINE INSURANCE COMPANY, Tokyo, Japan;

- Mr Kazuhiro Tanabe, Manager, Finance & Investment Division, Finance & Investment Department of the company THE DAIICHI MUTUAL FIRE AND MARINE INSURANCE COMPANY, Tokyo, Japan.

The appointment of the new Directors is effective from June 15, 2000.

To conform to the original

Signature / Signature

*Director / Director*

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2000, vol. 540, fol. 54, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41272/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

**LUXONEN S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 30.541.

In the year two thousand on the twelfth day of July.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Rambrouch, in replacement of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, the second named being the depositary of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LUXONEN S.A., a société anonyme holding, established at L2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 30.541, incorporated by deed on the 23rd of May 1989, published in the Mémorial C number 274 of the 27th of September 1989, and whose Articles of Incorporation have been amended by deeds:

- on the 30th of June 1989, published in the Mémorial C, number 331 of the 15th of November 1989;
- on the 23rd of October 1991, published in the Mémorial C, number 128 of the 15th of March 1991;
- on the 18th of December 1991, published in the Mémorial C, number 256 of the 13th of June 1992;
- on the 14th of April 1992, published in the Mémorial C, number 418 of the 22nd of September 1992;
- on the 13th of March 1995, published in the Mémorial C, number 349 of July 1995;
- on the 18th of May 1999, published in the Mémorial C, number 567 of July 23rd, 1999;
- on the 31st of August 1999, published in the Mémorial C, number 584 of November 6th, 1999.

The meeting is presided over by Mister John Kuylenstierna, employé privé, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Annell Tippett, employée privé, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mister Enrico Maldifassi, employé privé, residing in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

1. - The present meeting had been convened for the 15th of June 2000, at which date, however, the quorum required by law was not achieved, as it appears from the deed of Maître Blanche Moutrier on June 15th, 2000.

2. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

3. - As it appears from the attendance list, out of 12,384,760 (twelve million three hundred eighty-four thousand seven hundred sixty) shares of the class «A» and out of the 1,000 (one thousand) shares of the class «O» outstanding 1,000 «O» shares, are present or represented at the present extraordinary general meeting. There being no quorum required for this reconvened meeting, the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

4. - That the present extraordinary general meeting has been convoked by registered letters dated June 15th, 2000.

5. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Authorisation to LUXONEN S.A. to purchase 1,040,000 shares with category «A» its own shares purchased in the market by EXOTICA S.A. following the authorisation received by the shareholders meeting of LUXONEN SA. held on February 18th, 2000, the price of this purchase by LUXONEN S.A. shall be fixed in respect of the market value of the LUXONEN shares at the working day before this meeting.

2. Purchase by LUXONEN S.A. from EXOTICA S.A. of 1,040,000 LUXONEN shares of category «A».

3. Reduction of the number of shares representing the stock capital of LUXONEN S.A.. by destruction of 1,040,000 shares of category «A» of LUXONEN S.A. purchased from EXOTICA.

4. Authorization to LUXONEN SA. to purchase its own shares in conformity with article 49.2, paragraph 1, of the law of August 10th, 1915, in particular:

A) LUXONEN S.A. cannot acquire shares of the category «A» for more than 10 % (ten per cent) of its subscribed capital each time.

B) The purchase of these shares has to be done on the market.

C) When LUXONEN S.A. has reached the limit, as A) above, or less of 10 % of shares purchased, it will be up to the General Meeting of Shareholders to decide to destroy the shares following a decision of reduction of the number of shares representing the stock capital taken in conformity of article 69 of the law of August 10th, 1915.

D) It is only after such reduction of capital that LUXONEN S.A. can start again to buy other shares of category «A» up to a limit of 10 % of its subscribed capital and for a maximum in total of 5,000,000 shares.

E) The authorization is valid for a period of 18 months starting the day of the general meeting.

F) The minimum price to purchase the shares of category A of LUXONEN S.A. shall be SEK 1,00.-.

G) The maximum price to purchase the shares of category NAN of LUXONEN S.A. shall be SEK 75,00.-.

5. Following the foregoing, amendment of paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolution.

*First resolution*

The General Meeting authorizes LUXONEN S.A. to purchase 1,040,000 (one million forty thousand) shares of category «A» of its own shares purchased in the market by EXOTICA S.A., a société anonyme with its registered office at L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, incorporated by deed of Maître Marc Elter, then notary public residing in Luxembourg on October 18th, 1989, registered at the «Registre de Commerce» in Luxembourg under number B 31.873, following the authorization received by the shareholders meeting of LUXONEN S.A. held on February 18th, 2000.

The purchase price is fixed at twenty-eight point seventy-five SEK (28.75 SEK) per share which makes a total price of twenty-nine million nine hundred thousand SEK (29,900,000.- SEK).

*Second resolution*

The general meeting takes note of the purchase by LUXONEN S.A. from EXOTICA S.A. of 1,040,000 (one million forty thousand) shares of category «A».

*Third resolution*

The general meeting decides to reduce the number of shares representing the stock capital with LUXONEN S.A., without reduction of the capital, by destruction of the 1,040,000 (one million forty thousand) shares of category «A» of LUXONEN S.A. purchased from EXOTICA S.A.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to authorize LUXONEN S.A. to purchase its own shares in conformity with article 49.2, paragraph 1, of the law of August 10th, 1915, in particular:

A) LUXONEN S.A. cannot acquire shares of the category «A» for more than 10 % (ten per cent) of its subscribed capital each time.

B) The purchase of these shares has to be done on the market.

C) When LUXONEN S.A. has reached the limit, as A) above, or less of 10 % of shares purchased, it will be up to the General Meeting of Shareholders to decide to destroy the shares following a decision of reduction of the number of shares representing the stock capital taken in conformity of article 69 of the law of August 10th, 1915.

D) It is only after such reduction of capital that LUXONEN S.A. can start again to buy other shares of category «A» up to a limit of 10 % of its subscribed capital and for a maximum in total of 5,000,000 shares.

E) The authorization is valid for a period of 18 months starting the day of the general meeting.

F) The minimum price to purchase the shares of category LUXONEN S.A. shall be SEK 1.00.

G) The maximum price to purchase the shares of category «A» of LUXONEN S.A. shall be SEK 75.00.

*Fifth resolution*

As a result of the foregoing the general meeting decides to amend paragraph 1 of article five of the articles of incorporation which shall be read as follows:

**Art. 5.** The subscribed capital is set at USD 20,807,082.- (twenty million eight hundred and seven thousand and eighty-two United States Dollars), represented by 11,344,760 (eleven million three hundred forty-four thousand seven hundred and sixty) shares of category «A» without nominal value, carrying one voting right in the general assembly and by 1,000 (one thousand) shares of category «O» each without nominal value, carrying one voting right in the general assembly, having the same rights as the rights of category «A» shares, provided, however, that category «A» shares shall have a preferential right on the distribution of the liquidation proceeds in that the shareholders of category «A» will first be reimbursed on the liquidation proceeds with the paid-up amount on each share before the paid-up amount on each share is being reimbursed to shareholders of category «O», the balance of the liquidation proceeds being then distributed equally between all shareholders of category «A» and «O».

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en langue française de ce qui précède:**

L'an deux mille, le douze juillet.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch, en remplacement de son confrère Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LUXONEN S.A. avec siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.541. La société a été constituée en date du 23 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 274 du 27 septembre 1989.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant actes reçus en date des:

- 30 juin 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 331 du 15 novembre 1989;
- 23 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 128 du 15 mars 1991;
- 18 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 256 du 13 juin 1992
- 14 avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 418 du 22 septembre 1992;
- 30 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 349 du 28 juillet 1995
- 18 mai 1999, publié au Mémorial C, numéro 567 du 23 juillet 1999;
- 31 août 1999, publié au Mémorial C, numéro 854 du 6 novembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Johan Kuylenstierna, employé privé, demeurant à Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anneli Tippett, employé privé, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Enrico Maldifassi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

1. - La présente assemblée a été convoquée pour le 15 juin 2000, date à laquelle le quorum requis par la loi n'a pas été atteint, comme il résulte de l'acte reçu par Maître Blanche Moutrier en date du 15 juin 2000.

2. - Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

3. - Qu'il appert de ladite liste de présence que des 12.384.760 (douze millions trois cent quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante) actions de classe «A» et des 1.000 (mille) actions de classe «O», 1.000 actions de classe «O» sont présentes ou représentées à la présente assemblée. Aucun quorum n'étant requis pour cette assemblée, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

4. - Que la présente assemblée générale a été convoquée par des lettres recommandées datées du 15 juin 2000.

5. - Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Autorisation à LUXONEN S.A. de racheter 1.040.000 d'actions de catégorie «A» de ses propres actions appartenant à EXOTICA S.A. et acquis par cette dernière sur le marché suite à l'autorisation reçue lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 18 février 2000. Le prix de cet achat sera fixé en respectant le cours du marché des actions de LUXONEN S.A. fixé le jour ouvrable avant l'assemblée générale.

2. - Rachat par LUXONEN S.A. de 1.040.000 actions catégorie «A» appartenant à EXOTICA S.A.

3. - Réduction du nombre d'actions représentant le capital social de LUXONEN S.A. par destruction de 1.040.000 actions de catégorie «A» rachetées à EXOTICA S.A.

4. - Autorisation à LUXONEN S.A. en vue du rachat des ses propres actions en conformité avec l'article 49.2 paragraphe 1<sup>er</sup> de la loi du 15 août 1915, plus particulièrement

A) LUXONEN S.A. ne peut pas acquérir à la fois des actions de catégorie «A» pour plus de 10 % (dix pour cent) de son capital souscrit

B) Le rachat devra s'effectuer sur le marché.

C) Si LUXONEN S.A. a atteint la limite, comme sub A) ci-avant, ou moins de 10 % d'actions rachetées il sera de la compétence de l'assemblée générale des actionnaires de décider la destruction des actions suite à une décision de la réduction du nombre d'actions représentant le capital social, prise en conformité avec l'article 69 de la loi du 10 août 1915.

D) LUXONEN pourra uniquement, après une telle réduction de capital, recommencer à racheter d'autres actions de catégorie «A» jusqu'à concurrence d'une limite de 10 % du capital souscrit et pour un maximum total de 5.000.000 d'actions.

E) L'autorisation sera valable pour une durée de 18 mois.

F) Le prix de rachat minimum des actions de catégorie «A» de LUXONEN S.A. sera de SEK 1,-.

G) Le prix de rachat maximum des actions de catégorie «A» de LUXONEN S.A. sera de SEK 75.00,-.

5. - Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale autorise LUXONEN S.A. à acquérir 1.040.000 (un million quarante mille) actions de catégorie «A» de ses propres actions acquises sur le marché par EXOTICA S.A., société anonyme avec siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, constituée par acte de Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 octobre 1989, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 31.873, conformément à l'autorisation reçue par les actionnaires lors de l'assemblée générale de LUXONEN S.A. en date du 18 février 2000.

Le prix d'achat est fixé à vingt-huit virgule soixante-quinze SEK (SEK 28,75), ce qui donne un total de vingt-neuf millions neuf cent mille SEK (SEK 29.900.000,-).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée prend note de l'acquisition faite par LUXONEN S.A. auprès de EXOTICA S.A. de 1.040.000 (un million quarante mille) actions de catégorie «A».

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de réduire le nombre d'actions représentant le capital social, sans toutefois réduire ce dernier, par la destruction de 1.040.000 (un million quarante mille) actions de catégorie «A» acquises de EXOTICA S.A.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'autoriser LUXONEN SA. à racheter ses propres actions en conformité avec l'article 49.2 paragraphe 1 de la loi du 15 août 1915, plus particulièrement:

A) LUXONEN S.A. ne peut pas acquérir à la fois des actions de catégorie «A» pour plus de 10 % (dix pour cent) de son capital souscrit.

B) Le rachat devra s'effectuer sur le marché.

C) Si LUXONEN SA. a atteint la limite, comme sub A) ci-avant, ou moins de 10 % d'actions rachetées il sera de la compétence de l'assemblée générale des actionnaires de décider la destruction des actions suite à une décision de la réduction du nombre d'actions représentant le capital social, prise en conformité avec l'article 69 de la loi du 10 août 1915.

D) LUXONEN pourra uniquement, après une telle réduction de capital, recommencer à racheter d'autres actions de catégorie «A» jusqu'à concurrence d'une limite de 10 % du capital souscrit et pour un maximum total de 5.000.000 d'actions.

- E) L'autorisation sera valable pour une durée de 18 mois.  
 F) Le prix de rachat minimum des actions de catégorie «A» de LUXONEN S.A. sera de SEK 1,-.  
 G) Le prix de rachat maximum des actions de catégorie «A» de LUXONEN S.A. sera de SEK 75,00.

*Cinquième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de donner désormais la teneur suivante, au premier paragraphe de l'article 5 des statuts:

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à USD 20.807.082,- (vingt millions huit cent sept mille et quatre-vingt-deux Dollars des Etat-Unis), représenté par 11.344.760 (onze millions trois cent quarante-quatre mille sept cent soixante) actions de catégorie A, sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales et par 1.000 (mille) actions de la catégorie «O», chacune sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales, ayant les mêmes droits que ceux conférés aux actions de catégorie «A», sous réserve toutefois que les actions de catégorie «A» auront un droit préférentiel en cas de distribution du produit de liquidation en ce que les actionnaires de la catégorie «A» seront remboursés par préférence sur le produit de liquidation du montant versé pour chaque action avant le remboursement aux détenteurs des actions de catégorie «O» pour le montant versé de ces actions, le solde du produit de liquidation, étant distribué ensuite à parts égales à tous les actionnaires de catégorie «A» et «O».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes et pour le cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise sera prépondérante.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de SEK 28,75 est évalué à LUF 137,28 (cent trente-sept virgule vingt-huit francs luxembourgeois) le montant de SEK 29.900.000,- est évalué à LUF 142.772.500,- (cent quarante-deux millions sept cent soixante-douze mille cinq cents francs luxembourgeois).

Signé: J. Kuylenstierna, A. Tippett, E. Maldifassi, L. Grethen.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2000, vol. 860, fol. 88, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2000.

L. Grethen.

(40167/272/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

**SOLAGE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 69.607.

L'an deux mille, le dix juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLAGE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C. Luxembourg section B numéro 69.607, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 524 du 9 juillet 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 27 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 570 du 23 juillet 1999;
- en date du 22 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 698 du 20 septembre 1999;
- en date du 14 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 787 du 21 octobre 1999;
- en date du 15 février 2000, publié au Mémorial C numéro 413 du 9 juin 2000;
- en date du 13 avril 2000, en voie de publication au Mémorial C;
- en date du 26 mai 2000, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. - Augmentation du capital social de ITL 81.000.000,- pour le porter de son montant actuel de ITL 2.500.000.000,- à ITL 2.581.000.000,- par la création et l'émission de 81 actions nouvelles de ITL 1.000.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. - Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3. - Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-un millions de liras italiennes (81.000.000,- ITL), pour le porter de son montant actuel de deux milliards cinq cent millions de liras italiennes (2.500.000.000,- ITL) à deux milliards cinq cent quatre-vingt-un millions de liras italiennes (2.581.000.000,- ITL), par la création et l'émission de quatre-vingt-une (81) actions nouvelles de un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin, les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

*Souscription - Libération*

Les quatre-vingt-une (81) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société ARODENE LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Île de Man).

Le montant de quatre-vingt-un millions de liras italiennes (81.000.000,- ITL) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société SOLAGE HOLDING S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à deux milliards cinq cent quatre-vingt-un millions de liras italiennes (2.581.000.000,- ITL), représenté par deux mille cinq cent quatre-vingt-une (2.581) actions d'un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, entièrement libérées et disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital social est évalué à 1.687.537,80 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Scheifer-Gillen, Hübsch, Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2000, vol. 510, fol. 90, case 12. – Reçu 16.875 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juillet 2000.

J. Seckler.

(40591/231/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

**SOLAGE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 69.607.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juillet 2000.

J. Seckler.

(40592/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

**LUXONEN S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 30.541.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2000.

B. Moutrier.

(40168/272/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

**EUDIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 71.032.

L'an deux mille, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUDIAL S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 71.032 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 787 du 21 octobre 1999.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Eugène Moutschen, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur André Benoît, retraité, demeurant à Liège.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Mia Hoogsteyns, employée, demeurant à Pepinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital social à concurrence de trente-quatre millions de francs luxembourgeois (34.000.000,- LUF) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF) à quarante millions de francs luxembourgeois (40.000.000,- LUF).

2) Emission de trois mille quatre cents (3.400) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

3) Souscription et libération des actions.

4) Nominations statutaires.

5) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-quatre millions de francs luxembourgeois (34.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF) à quarante millions de francs luxembourgeois (40.000.000,- LUF) par la création et l'émission de trois mille quatre cents (3.400) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

*Souscription et libération*

De l'accord de tous les actionnaires, les trois mille quatre cents (3.400) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même comme suit:

600 (six cents) actions sont souscrites par la société EMOLUX S.A., société holding, ayant son siège social à Luxembourg, 103, avenue du X Septembre, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Eugène Moutschen.

600 (six cents) actions nouvelles sont souscrites par Monsieur Didier de Coster, administrateur de société, demeurant à B-4130 Esneux, 7, avenue Van Hoegaerden.

1.200 (mille deux cents) actions nouvelles sont souscrites par Monsieur André Benoît, retraité, demeurant à B-4020 Liège, 20, rue de Chaudfontaine.

500 (cinq cents) actions nouvelles sont souscrites par Monsieur Michel Fisenne, administrateur de société, demeurant à B-4860 Pepinster, 47, Goffontaine.

500 (cinq cents) actions nouvelles sont souscrites par Madame Mia Hoogsteyns, employée, demeurant à 4860 Pepinster, 47, Goffontaine.

Un actionnaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Les mille deux cents (1.200) actions nouvelles souscrites par la société EMOLUX S.A. et Monsieur Didier de Coster sont libérées à concurrence de 25%, les mille deux cents (1.200) actions nouvelles souscrites par Monsieur André Benoît sont libérées à concurrence de 89,17%, les cinq cents (500) actions nouvelles souscrites par Monsieur Michel Fisenne sont libérées à concurrence de 76%, les cinq cents (500) actions restantes sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme totale de vingt-deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (22.500.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Messieurs André Benoît et Michel Fisenne s'engagent à libérer le solde non libéré des actions qu'ils ont souscrites dans les 15 jours à compter du présent acte.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

#### **Art. 5. Premier alinéa.**

Le capital social est fixé à quarante millions de francs luxembourgeois (40.000.000,- LUF), représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale, partiellement libérées.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Eugène Moutschen de son poste d'administrateur-délégué de la société et de la démission de Monsieur Albert Piroton de son poste de Président du Conseil d'Administration; tous deux resteront administrateurs.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

Monsieur André Benoît, retraité, demeurant à B-4020 Liège, 20, rue de Chaudfontaine.

Monsieur Michel Fisenne, administrateur de société, demeurant à B-4860 Pepinster, 47, Goffontaine.

Leur mandat s'exercera à titre gratuit et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille cinq.

#### *Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, approximativement à la somme de quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois (450.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Réunion du conseil d'administration*

Ensuite s'est réuni le Conseil d'Administration de la société dont tous les membres sont présents et qui procède à la nomination de Monsieur Eugène Moutschen en qualité de Président du Conseil d'Administration et Monsieur Didier de Coster en qualité d'administrateur-délégué de la société.

Ensuite, conformément à la stratégie de prise de participation substantielle dans EVEST LUXEMBOURG S.A. définie lors de la réunion du conseil du 21 avril 2000, le conseil d'administration décide d'acquérir 35% au moins des actions d'EST LUXEMBOURG S.A. par rachat à EMOLUX S.A. au prix de valorisation moyen déterminé par DELOITTE & TOUCHE en date du 30 juin 2000.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Moutschen, A. Benoît, M. Hoogsteyns, D. de Coster, M. Fisenne, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 5CS, fol. 81, case 6. – Reçu 340.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

F. Baden.

(40408/200/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

#### **EUDIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

F. Baden.

(40409/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

**INIZIATIVE LTC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

—  
*Résolution par écrit du Conseil d'Administration datée du 14 juillet 2000*

Administrateurs:

M. Dario Colombo,  
Mme Annie Swetenham,  
M. Gérard Muller.

Suite à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date de ce jour et, conformément à l'Article 6 des statuts et à l'Article 60 de la loi du 10 août 1915, d'élire un Président du Conseil administrateur-délégué qui par sa seule signature peut engager valablement la société pour tous les actes de gestion journalière, dans le sens le plus large autorisé par la loi, le Conseil d'Administration décide de nommer, à l'unanimité, comme administrateur-délégué: M. Dario Colombo, expert-comptable, demeurant à Agra, Suisse.

D. Colombo / A. Swetenham / G. Muller  
*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 5CS, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(40284/230/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**LES GIMBRETES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 26.738.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 avril 2000*

M. Manuel Alvarez, dont le mandat de membre du Conseil d'Administration avait été reconduit pour une période statutaire de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004, lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 3 novembre 1998, a souhaité pour des raisons privées de démissionner avec effet au 29 février 2000. Les actionnaires prennent bonne note de cette démission, déclarent l'accepter, et remercient M. Manuel Alvarez pour l'activité déployée en faveur de la Société jusqu'au 29 février 2000.

Extrait certifié sincère et conforme  
LES GIMBRETES S.A  
H.-F. Lavanchy / E. Rilke  
*Administrateur / Administratrice*  
En confirmation, pour autant que Nécessaire  
M. Alvarez

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40491/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**LES GIMBRETES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 26.738.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 avril 2000*

Mme Marlyse Félix, domiciliée 3, rue Pierre-Viret à 1003 Lausanne, a été élue en qualité de membre du Conseil d'Administration de la Société lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2000, selon lettre d'acceptation du même jour; elle engage la Société par sa signature collective à deux, avec Mme Erika Rilke.

Extrait certifié sincère et conforme  
LES GIMBRETES S.A  
H.-F. Lavanchy / E. Rilke  
*Administrateur / Administratrice*

En confirmation, pour autant que nécessaire, le nouveau membre du Conseil d'Administration:

Maryse Felix.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40492/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**ALTIA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 64.526.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 2 juin 2000 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de Messieurs Guy Schlosseler, Nico Becker et Jeannot Zinelli, leurs mandats venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2001.

L'Assemblée a nommé en qualité de Commissaire aux comptes, pour un terme d'une année, Madame Nathalie Thunus, employée privée, demeurant à L-8550 Noerdange, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2001.

Pour extrait conforme

ALTIA

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 35, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(40321/546/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**INIZIATIVE LTC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

—  
STATUTS

L'an deux mille, le quatorze juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) CROSS VENTURES HOLDING S.A., une société établie et ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano-Paradiso, le 9 juillet 2000,

2) CCR INIZIATIVE Sagl, une société établie et ayant son siège social à Via San Salvatore 10, CH-6900 Lugano-Paradiso, Suisse,

ici représentée par Mademoiselle Sabine Schiltz, secrétaire, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano-Paradiso, le 9 juillet 2000.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INIZIATIVE LTC S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, à la gestion et au financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent mille (100.000,- CHF) francs suisses, divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,- CHF) francs suisses chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à deux millions (2.000.000,- CHF) de francs suisses, divisé en deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,- CHF) francs suisses chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou par tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 14 juillet 2000 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement de l'emprunt obligataire et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action, ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la

Société, sauf le cas où dans pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 22 mai à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 13.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2000.

2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2001.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) CROSS VENTURES HOLDING SA., préqualifiée, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	9.999
2) CCR INIZIATIVE Sagl, préqualifiée, une action . . . . .	1
<b>Total: dix mille actions . . . . .</b>	<b>10.000</b>

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cent mille (100.000,- CHF) francs suisses est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à deux millions six cent cinq mille (2.605.000,- LUF) francs luxembourgeois.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-quinze mille (75.000,- LUF) francs luxembourgeois.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Dario Colombo, expert-comptable, demeurant à Agra, Suisse,

b) Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, et

c) Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

MOTHERWELL SERVICES LTD, une société avec siège social à Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, Londres W1M 5FF, Royaume-Uni.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2006.

5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

6) Conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à nommer parmi ses membres un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s), qui chacun, par sa seule signature, peut engager valablement la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, S. Schiltz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 5CS, fol. 99, case 11. – Reçu 26.066 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(40283/230/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**FFH FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 61.605.

Acte constitutif publié à la page 4525 du Mémorial C, n° 95 du 13 février 1998.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Signature.

(40428/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**FFH FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 61.605.

Acte constitutif publié à la page 4525 du Mémorial C, n° 95 du 13 février 1998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Signature.

(40427/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**FFH FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 61.605.

Acte constitutif publié à la page 4525 du Mémorial C, n° 95 du 13 février 1998.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue en date du 10 juillet 2000, a décidé de ratifier la nomination de Monsieur Edward Pronk, résidant au 5, Houttuinen-Noord, 7325 RE Appeldoorn, Pays-Bas, en tant qu'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Gérard Becquer.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40425/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**FFH FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 61.605.

Acte constitutif publié à la page 4525 du Mémorial C, n° 95 du 13 février 1998.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue en date du 10 juillet 2000, a décidé de transférer le siège social de la société du 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40426/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**ALTIA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 64.526.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 573 du 6 août 1998. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 9 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 652 du 15 septembre 1998 et en date du 31 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 632 du 20 août 1999.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 35, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 juillet 2000.

ALTIA  
Société Anonyme  
Signature

(40322/546/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**ANFICO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C. Luxembourg B 28.973.

Les comptes annuels au 30 septembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 38, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
Signatures

(40325/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**ATHENE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R.C. Luxembourg B 40.141.

Acte constitutif publié à la page 20001 du Mémorial C, n° 417 du 22 septembre 1992

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Signature.

(40336/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**ATHENE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R.C. Luxembourg B 40.141.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 18 juillet 2000 a décidé de transférer le siège social de la société du 16, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Signature.

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 22 novembre 1999 entre la société anonyme ATHENE S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, et la société PricewaterhouseCoopers Experts-Comptables et Fiscaux, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40337/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**ANFICO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C. Luxembourg B 28.973.

—  
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire  
qui s'est tenue le 18 novembre 1999 à 15.00 heures à Luxembourg

– L'Assemblée prend acte de la démission de M. Yvan Juchem au poste d'Administrateur de la Société et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale Statutaire décide, à l'unanimité, de nommer en remplacement M. Koen Lozie, Administrateur de Sociétés, demeurant à Luxembourg.  
pour terminer le mandat d'Administrateur de Monsieur Y. Juchem.  
Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2001.

Pour copie conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2000, vol. 540, fol. 38, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40326/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**ASPASIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.  
R.C. Luxembourg B 69.383.

—  
Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2000, vol. 540, fol. 38, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASPASIA S.A.  
Administrateur  
Signature

(40334/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**ASPASIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 69.383.

—  
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 18 juillet 2000 à 9.00 heures

*Résolution*

L'Assemblée ratifie la nomination au poste d'administrateur de Monsieur Arnaud Dubois, Administrateur de sociétés, par décision du conseil d'administration en date du 24 mars 2000. Monsieur Arnaud Dubois terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée statutaire de l'an 2004.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

N. Pollefort  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2000, vol. 540, fol. 38, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40335/046/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**NETVIEW REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 64.878.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 52, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2000.

Signature  
Mandataire

(40525/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**FELTEN STEIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 14, rue des Joncs.  
R. C. Luxembourg B 54.920.

—  
Les bilans au 31 décembre 1996 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 20 avril 2000, vol. 535, fol. 98, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2000.

Signature

*Un mandataire*

(40423/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**FELTEN STEIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 14, rue des Joncs.  
R. C. Luxembourg B 54.920.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2000, vol. 535, fol. 98, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2000.

Signature

*Un mandataire*

(40424/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**POUPETTE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 37.797.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 octobre 1999*

- la cooptation de la société FINIM LIMITED en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, est ratifiée. Le mandat de la société FINIM LIMITED viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

- Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen est nommé comme Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

POUPETTE S.A.

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40549/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**POUPETTE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 37.797.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 13 avril 2000*

- Mademoiselle Carole Caspari, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yolande Johans, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

POUPETTE S.A.

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40550/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**HALICOMPT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 61.099.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Signature.

(40453/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

**RETARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-4760 Pétange, 12, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 29.974.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) La société anonyme holding LUX PARTICIPATIONS HOLDING S.A., en abrégé L.P.H. HOLDING S.A., avec siège social à L-4760 Pétange, 12, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29.983, ici représentée par Monsieur Yves Wallers, expert comptable et fiscal, demeurant à L-9142 Burden, 20, rue Jean Mel-sen,

en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé donnée à Pétange le 31 mai 2000, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée;

2) La société anonyme holding GOOD FOOD HOLDING S.A., avec siège social à L-4760 Pétange, 12, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29.596, ici représentée par Monsieur Yves Wallers, expert comptable et fiscal, demeurant à L-9142 Burden, 20, rue Jean Mel-sen,

en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé donnée à Pétange le 31 mai 2000, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée;

les deux comparantes prénommées, actuellement seuls associés de la société à responsabilité limitée RETARA, S.à r.l., avec siège social à L-4760 Pétange, 12, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 29.974,

constituée sous la dénomination de BONPRI, S.à r.l. FRISCHE IDEEN, suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Echternach, en date du 31 janvier 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 156 du 7 juin 1989,

modifiée à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, de résidence à Luxembourg-Eich en date du 24 décembre 1998, publié au Mémorial C de l'année 1999, page 9823,

lesquels comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la société RETARA, S.à r.l., se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- 1) l'assemblée constate que la société a cessé toute activité commerciale;
- 2) l'assemblée décide la dissolution de la société, avec effet immédiat;
- 3) l'assemblée décide d'attribuer l'actif et le passif de la société aux anciens associés, au prorata des parts détenues par chacun d'eux dans la société dissoute;
- 4) l'assemblée constate qu'à la suite de cette attribution, la société se trouve entièrement liquidée.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais*

Les frais des présentes sont à la charge de RETARA, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Lecture faite au représentant des comparantes, dont le mandataire est connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Wallers, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 22 juin 2000, vol. 603, fol. 34, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 3 juillet 2000.

M. Cravatte.

(40566/205/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

**KUNST UND DEKORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 61.411.

—  
*Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juillet 2000*

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juillet 2000 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

*Conseil d'Administration*

- Monsieur Pascal Angeli, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg;
- Maître Roger Caurla, administrateur, demeurant à Mondercange;
- Monsieur Alain Vasseur, administrateur, demeurant à Holzem.

*Commissaire aux comptes*

- HIFIN S.A., avec siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

*Siège social*

- 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour extrait conforme

KUNST & DEKORATION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2000, vol. 540, fol. 37, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40478/588/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**PAY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.990.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 32, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2000.

Pour PAY HOLDING S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(40825/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2000.

---

**PAY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.990.

—  
*Assemblée Générale Ordinaire du 24 juillet 2000*

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue au siège social, le 24 juillet 2000*

1. L'Assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

2. En son remplacement, l'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDINGS LLC.

3. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, M<sup>e</sup> Arsène Kronshagen et Mlle Sandrine Klusa ainsi que celui du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDINGS LLC jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2006.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour PAY HOLDING S.A.

LMC GROUP S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 32, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40826/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2000.

---

**MINOTAURUS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 27.881.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1<sup>er</sup> juillet 1999*

\* Monsieur Alain Renard, employé privé, 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm, Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, et Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen, sont nommés en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005. FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, est nommée en tant que Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005;

\* Madame Françoise Simon, employée privée, demeurant au 22C, Aischdall, L-8480 Eischen, est nommée en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 1999.

MINOTAURUS FINANCE S.A.

J.-R. Bartolini / A. Renard

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40516/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

**AMERICAN FLAG INDUSTRY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 56.454.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2000, vol. 540, fol. 56, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

Signature.

(41232/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

**AMERICAN FLAG INDUSTRY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 56.454.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social le 17 juillet 2000*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

– l'assemblée a décidé de continuer l'activité de la société malgré que les pertes cumulées au 31 décembre 1999 dépassent les trois quarts du capital social;

– l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED,

SHAPBURG LIMITED,

QUENON INVESTMENTS LIMITED,

ainsi qu'au commissaire aux comptes Monsieur François Lentz

pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999;

– l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED,

SHAPBURG LIMITED,

QUENON INVESTMENTS LIMITED,

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2000;

– l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur François Lentz, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 28 juillet 2000.

Pour AMERICAN FLAG INDUSTRY S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2000, vol. 540, fol. 56, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41233/250/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

**NEACOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 59.137.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 35, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

*Extrait de l'assemblée générale*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultat reporté. . . . . 268.267,- LUF

*Administrateurs*

1. Monsieur Pietro Fornara, demeurant à L-3378 Livange, 26, rue de Peppange;
  2. Monsieur Alessandro Santini, demeurant à L-6930 Mensdorf, 1, Op der Danzplatz;
  3. Monsieur Luc Petry, demeurant à L-8151 Bridel, 39, rue de Schönfels.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

*Pour la société*

Signatures

(40522/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**NEXIA SOFTWARE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 59.150.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

*Pour NEXIA SOFTWARE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme*

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(40526/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**SODIPHAR, Société à responsabilité limitée Holding.**

**Capital social: LUF 1.000.000,-.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 55.822.

Acte constitutif publié à la page 25727 du Mémorial C n° 545 du 24 octobre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Signature.

(40586/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**SODIPHAR, Société à responsabilité limitée Holding.**

**Capital social: LUF 1.000.000,-.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 55.822.

L'associé unique a décidé, en date du 17 mars 2000, de transférer le siège social de la société au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

p.p. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40587/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**NOPAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 47.549.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mai 2000*

\* La cooptation de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Fait à Luxembourg, le 2 mai 2000.

Certifié sincère et conforme

NOPAL HOLDING S.A.

F. Simon / F. Mesenburg

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40527/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

**NORTHSTAR FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 65.587.

*Contrat de domiciliation*

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 17 juillet 2000 entre la société anonyme holding NORTHSTAR FINANCE HOLDING S.A., avec siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, et la BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, courant pour une durée indéterminée.

Aux fins de réquisition

Pour NORTHSTAR FINANCE HOLDING S.A.

L'Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 36, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40528/032/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

**SOFILEC, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 7.399.

L'an deux mille, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois SOFILEC, avec siège social à Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 7.399.

La séance est ouverte à midi sous la présidence de Monsieur Benoît Van Uytvanck, administrateur de la société, demeurant à Bruxelles/Belgique.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoirs, demeurant à Esch-sur-Alzette.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Madame Chantal Dannenmuller, employée privée, demeurant à Audun-le-Tiche / France,

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. - Augmentation du capital social de la société d'un montant de vingt-cinq millions deux cent mille (25.200.000,-) euros, pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre millions huit cent mille (24.800.000,-) euros à cinquante millions (50.000.000,-) d'euros, par incorporation du bénéfice reporté, le nombre d'actions, lesquelles sont sans désignation de valeur nominale, restant inchangé à vingt-deux mille (22.000) actions.

2. - Prélèvement sur le bénéfice reporté d'un montant de deux millions cinq cent vingt mille (2.520.000,-) euros, pour porter la réserve légale de deux millions quatre cent quatre-vingt mille (2.480.000,-) euros à cinq millions (5.000.000,-) d'euros.

Les bénéfices reportés sont ainsi ramenés de quarante-sept millions six cent trente-huit mille trois cent soixante-sept euros vingt-six eurocentimes (47.638.367,26) à dix-neuf millions neuf cent dix-huit mille trois cent soixante-sept euros vingt-six eurocentimes (19.918.367,26).

3. - Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante millions (50.000.000,-) d'euros, représenté par vingt-deux mille (22.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première resolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de vingt-cinq millions deux cent mille (25.200.000,-) euros, pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre millions huit cent mille (24.800.000,-) euros, à cinquante millions (50.000.000,-) d'euros, par incorporation du bénéfice reporté, le nombre d'actions, lesquelles sont sans désignation de valeur nominale, restant inchangé à vingt-deux mille (22.000) actions.

L'existence du bénéfice reporté a été prouvée à l'assemblée générale, qui le reconnaît et au notaire instrumentant qui le constate, sur base du bilan arrêté au 31 décembre 1999 et de la décision d'affectation des résultats prise par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2000 ayant approuvé les comptes annuels.

Il résulte d'un certificat émis par la société en date du 29 juin 2000, que le bénéfice reporté n'a pas été distribué, ni entamé par des résultats négatifs à ce jour.

Ces pièces resteront annexées aux présentes.

*Deuxième resolution*

L'assemblée décide de prélever sur le bénéfice reporté, tel que résultant du bilan arrêté au 31 décembre 1999, un montant de deux millions cinq cent vingt mille (2.520.000,-) euros, pour porter la réserve légale de deux millions quatre cent quatre-vingt mille (2.480.000,-) euros à cinq millions (5.000.000,-) d'euros.

Il s'en suit que les bénéfices reportés sont ainsi ramenées de quarante-sept millions six cent trente-huit mille trois cent soixante-sept euros vingt-six eurocentimes (47.638.367,26) à dix-neuf millions neuf cent dix-huit mille trois cent soixante-sept euros vingt-six eurocentimes (19.918.367,26).

*Troisième resolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante millions (50.000.000,-) d'euros, représenté par vingt-deux mille (22.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à deux cent quatre-vingt-dix mille (290.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à midi et quart.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Van Uytvanck, E. Liotino, Ch. Dannenmuller, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 5CS, fol. 82, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2000.

R. Neuman.

(40589/226/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

**SOFILEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 7.399.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40590/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

**ODALISQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 50.263.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 3 février 2000*

- les mandats d'Administrateur de Messieurs Alain Renard, employé privé, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm et Jean-Pierre Bartolini, D.E.S.S., demeurant au 20, rue Woiver, L-4687 Differdange et de la société FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St. Helier, Jersey sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

- le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

- est nommée Administrateur supplémentaire Madame Françoise Simon, employée privée, demeurant au 22, C. Aischdall, L-8480 Eischen. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Extrait certifié sincère et conforme

ODALISQUE S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40530/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**PAFIRE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 55.895.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mai 1999*

- la cooptation de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, L-Strassen en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Adriano Giuliani, démissionnaire, est ratifiée.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

- la cooptation de la société FINIM LIMITED, Jersey, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Charles Hermes, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

PAFIRE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40534/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**PATRIMOINE CROISSANCE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 60.110.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2000, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Patrick Fenal, UNIGESTION ASSET MANAGEMENT, 2, rue de Jargonnant, CH-1211 Genève

- Yves Mahé, YVES MAHE & ASSOCIES S.A., 6, place Vendôme, F-75001 Paris

- Bernard Sabrier, UNIGESTION HOLDING, 2, rue Jargonnant, CH-1211 Genève

- Léon Hilger, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour PATRIMOINE CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2000, vol. 540, fol. 38, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40537/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**OLITEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 59.328.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 5 mars 1999 à 11.30 heures,*

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

- 1 - Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
- 2 - Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 1998 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
- 3 - Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1998;
- 4 - Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions*

- 1 - Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
- 2 - Après présentation et analyse des états financiers 1998, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1998, à savoir une perte de 480.963,- LUF;
- 3 - L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1998.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 12.30 heures.

Pour publication

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40531/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**ASSET DEVELOPMENT SERVICES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2000, vol. 540, fol. 49, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2000.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(40933/749/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2000.

---

**ASSET DEVELOPMENT SERVICES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.385.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 19 juillet 2000 que: L'assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2003: REVISION MONTBRUN établie et ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri, L-2014 Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2000, vol. 540, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40934/749/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2000.

---

**PAN AFRICAN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 22.237.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2000, vol. 540, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

(40535/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

**SAN REMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille, le dix juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Madame Enrichetta Ferranti, restauratrice, demeurant à L-1236 Luxembourg, 4, rue Mathias Birthon,

2.- Mademoiselle Monika Ferranti, employée de banque, demeurant à L-1236 Luxembourg, 4, rue Mathias Birthon.

Lesquelles comparantes sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée SAN REMO, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 111 du 25 avril 1989 et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 1994, publié au Mémorial C, en 1994, page 15945.

Mademoiselle Monika Ferranti, prénommée, déclare par la présente céder les cent dix (110) parts sociales qu'elle détient dans la société SAN REMO, S.à r.l., à Madame Enrichetta Ferranti préqualifiée, au prix convenu entre parties, ce prix ayant été fixé à la valeur nominale des parts sociales, ce dont quittance.

Madame Enrichetta Ferranti, prénommée, en sa qualité de gérante unique de la société SAN REMO, S.à r.l., déclare accepter ladite cession de parts au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Suite à cette cession de parts, Madame Enrichetta Ferranti, est devenue associée unique de la société à responsabilité limitée SAN REMO, S.à r.l., et en cette qualité, elle a pris la résolution de dissoudre et de liquider la susdite société, avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité.

*Unique résolution**Dissolution*

La susdite comparante Madame Enrichetta Ferranti a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que Madame Enrichetta Ferranti, prénommée, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des parts de la société SAN REMO, S.à r.l., dont le capital social s'élève à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Qu'en sa qualité d'associée unique de ladite société, la comparante prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

Que la comparante, en sa qualité de liquidateur de la société SAN REMO, S.à r.l., déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

Que l'activité de la société a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif restant et qu'il reprend tout le passif de la société dissoute; que, partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée à la gérante de la société.

Que les livres et documents de la société seront déposés à L-1236 Luxembourg, 4, rue Mathias Birthon, où ils seront conservés pendant cinq ans.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Bereldange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Ferranti, M. Ferranti, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 125S, fol. 24, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 18 juillet 2000.

P. Bettingen.

(40573/202/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

**PARTICIPATION & PROCEDE INDUSTRIELS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 6.518.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2000, vol. 540, fol. 40, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2000.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(40536/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**TITUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg 63.767.

—

**DISSOLUTION**

L'an deux mille, le treize juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TILBURY HOLDING S.A., une société établie et avec siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Daniel Feller, sous-directeur, demeurant professionnellement au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 juillet 2000.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme TITUS INVESTMENTS S.A., R. C. B numéro 63.767, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 10 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 450 du 20 juin 1998.

- La Société a actuellement un capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente, la comparante, en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur numérotés 1 et 2, lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société TITUS INVESTMENTS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Feller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 5CS, fol. 99, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(40607/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**PEARSON TELEVISION HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 75.313.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de PEARSON TELEVISION HOLDINGS S.A., tenue le 25 juillet 2000, que les démissions de MM. Pit Reckinger, demeurant à Luxembourg, David Colville, demeurant à Londres et Jan Francis Van der Drift, demeurant aux Pays-Bas, de leur poste d'administrateur au conseil d'administration de PEARSON TELEVISION HOLDINGS S.A. ont été acceptées.

Ont été nommées en remplacement avec effet immédiat comme nouveaux administrateurs les personnes suivantes:

- M. Vincent de Dorlodot, demeurant à 71, avenue Louis Jasmin, B-1050 Bruxelles;

- M. Jean-Marie Bourhis, demeurant 16, rue des Caves, L-6718 Grevenmacher;

- M. François Masquelier, demeurant à 153, Large Voie, B-4040 Herstal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2000, vol. 540, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40538/260/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**PELOPS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 36.599.

*Contrat de domiciliation*

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 17 juillet 2000 entre la société anonyme holding PELOPS S.A. avec siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, et la BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, courant pour une durée indéterminée.

Aux fins de réquisition

*Pour PELOPS S.A.*

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 36, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40542/032/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**TAMPA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 61.700.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2000, vol. 540, fol. 40, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 5 juin 2000*

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Cristina Ferreira-Decot en date du 18 janvier 2000.

L'Assemblée entérine la décision du Conseil d'Administration du 20 janvier 2000 de coopter Monsieur Patrick Rochas aux fonctions d'administrateur.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas

- Monsieur Yves Mertz

- Madame Céline Stein

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société:

DEBELUX AUDIT S.A.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2000.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

*Agent domiciliataire*

Signature

(40598/636/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**PER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 22.115.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 mars 2000*

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald, le mandat de Monsieur August Van Gils, directeur de sociétés, demeurant à B-Leuven et de Monsieur Johan Goddaer, directeur financier, demeurant à B-Wilrijk et le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2000.

Certifié sincère et conforme

PER INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40543/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**PHIPE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 42.238.

Acte constitutif publié à la page 4533 du Mémorial C n° 95 du 1<sup>er</sup> mars 1993.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Signature.

(40544/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**PHIPE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 42.238.

—  
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 17 juillet 2000, a décidé de transférer le siège social de la société du 18, rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40545/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**PRISMALUX S.A.H., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 33.107.

DISSOLUTION

Suite à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société PRISMALUX S.A.H. tenue le 27 juin 2000, les actionnaires ont décidé:

- de clôturer la liquidation de la société

- que tous les documents et pièces comptables de la société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de PricewaterhouseCoopers Experts-Comptables et Fiscaux, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40551/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**PLANET X, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 1, place de l'Hotel de Ville.  
R. C. Luxembourg B 63.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 88, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour la S.à r.l. PLANET X

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(40546/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**POLERNA HOLDING**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 20.940.

Le bilan au 31 mai 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2000, vol. 540, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Signature.

(40547/777/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**POLERNA HOLDING**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 20.940.

Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2000, vol. 540, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Signature.

(40548/777/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**CANALELEC INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.560.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 43, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CANALELEC INVEST S.A.

Signatures

(40964/058/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2000.

---

**CANALELEC INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.560.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue en date du 27 juillet 2000*

Le terme annuel du mandat du commissaire aux comptes étant échu, l'assemblée nomme à nouveau le commissaire sortant jusqu'à la réunion de l'assemblée générale statuant sur le résultat de l'exercice 2000, à savoir:

H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CANALELEC INVEST S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 43, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40965/058/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2000.

---

**PROMPTEL CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 67.396.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol.34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Signature.

(40552/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**PROMPTEL CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 67.396.

Le bilan de clôture au 7 juillet 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol.34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Signature.

(40553/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**RAMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 30.543.

*Contrat de domiciliation*

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 17 juillet 2000 entre la société anonyme holding RAMA HOLDING S.A., avec siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, et la BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, courant pour une durée indéterminée.

Aux fins de réquisition  
Pour RAMA HOLDING S.A.  
L' Agent Domiciliaire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 36, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40558/032/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**RED DOG COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1110 Findel, The Old Aircargo Building, Office A 104.  
R. C. Luxembourg B 56.503.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2000, vol. 540, fol. 38, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 1998.

Signatures.

(40559/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**RED DOG COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1110 Findel, The Old Aircargo Building, Office A 104.  
R. C. Luxembourg B 56.503.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2000, vol. 540, fol. 38, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 1999.

Signatures.

(40560/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**RED DOG COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1110 Findel, The Old Aircargo Building, Office A 104.  
R. C. Luxembourg B 56.503.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration datée du 23 décembre 1997*

Le conseil d'administration a pris acte de la démission, avec prise d'effet à ce jour, de Monsieur Nigel Bailey, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société.

Le conseil d'administration a nommé Anke Wellner, en tant que nouveau membre du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a pris acte de la démission, avec prise d'effet à ce jour, de Madame Anke Wellner, en tant que commissaire aux comptes de la société.

Le conseil d'administration a nommé la société COMMISERV, 56, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires la ratification de ces décisions.

Réquisition d'inscription au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

*Pour la société*

M. Verschaeren / C. O'Shea

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2000, vol. 540, fol. 38, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40561/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**RED DOG COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1110 Findel, The Old Aircargo Building, Office A 104.  
R. C. Luxembourg B 56.503.

*Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 27 janvier 1998*

Le Conseil d'Administration a constaté que le capital social de RED DOG COMMUNICATIONS S.A. était entièrement libéré depuis le 31 décembre 1997.

*Pour la société*

M. Verschaeren / A. Wellner

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2000, vol. 540, fol. 38, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40562/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**RED DOG COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1110 Findel, The Old Aircargo Building, Office A 104.  
R. C. Luxembourg B 56.503.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires datée du 27 janvier 1998*

L'assemblée des actionnaires a pris acte de la démission de Monsieur Nigel Bailey en tant qu'administrateur de la société, et décharge lui est donnée pour l'exercice de ses fonctions.

L'assemblée des actionnaires a ratifié la nomination de Madame Anke Wellner, en tant que nouvel administrateur de la société, avec prise d'effet au 23 décembre 1997. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale statutaire de 2002.

L'assemblée des actionnaires a pris acte de la démission de Madame Anke Wellner, en tant que commissaire aux comptes de la société, et décharge lui est donnée pour l'exercice de ses fonctions.

L'assemblée des actionnaires a ratifié la nomination de COMMISERV, 56, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société, avec prise d'effet au 23 décembre 1997. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale statutaire de 2002.

L'assemblée des actionnaires a nommé Monsieur Marc Verschaeren, employé privé, résidant au 2 um Bierg, L-7641 Christnach, comme nouveau administrateur-délégué de la société, en remplacement de Monsieur Nigel Bailey, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1998.

Réquisition d'inscription au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

*Pour la société*

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2000, vol. 540, fol. 38, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40563/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**REDUCTA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 42.599.

—  
Le Conseil d'Administration, tenu en date du 19 juillet 2000, a décidé de transférer le siège social de la société du 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40564/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**REGOR, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 53.511.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Signature.

(40565/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**B & C.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 5.140.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 45, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

(41240/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

---

**B & C.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 5.140.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'Assemblée générale annuelle du 16 mai 2000, que:

- L'Assemblée générale donne acte des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- L'Assemblée générale approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 tels qu'ils sont soumis.
- Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice, soit un bénéfice net de LUF 15.794.890,-.
- L'Assemblée générale donne, pour l'exercice social écoulé, décharge de leur gestion à chacun des Administrateurs et de l'exercice de son mandat au Commissaire aux comptes.
- L'Assemblée générale décide de ratifier la nomination de Monsieur Jean-Marie Bourhis comme administrateur pour un mandat venant à expiration à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2000 en remplacement de monsieur Dominik Belloin, démissionnaire, à qui elle donne décharge pour l'exécution de son mandat.
- L'Assemblée générale décide d'élire Monsieur Eric Mauer comme Commissaire aux Comptes, pour un mandat venant à expiration à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2000 en remplacement de Monsieur Jacques Galloy, démissionnaire, à qui elle donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 45, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41241/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

---

**RHODO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 11.008.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

*Pour RHODO S.A.*

*Société Anonyme Holding*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(40567/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

**BANK OF CHINA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri.

In the year two thousand, on the twenty-seventh of April.

Before Us, Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BANK OF CHINA (LUXEMBOURG) S.A., a stock company, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri, incorporated by a deed of the notary Frank Baden, residing in Luxembourg, dated May 7th, 1991, published in the Mémorial C, number 266 of July 10th, 1991, and amended by a deed of the prenamed notary Frank Baden dated December 27th, 1995, published in the Mémorial C, number 61 of February 2nd, 1996.

The meeting was presided by Mr Liu Daguo, General Manager, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Feng Xiaoyan, employee, residing in Bertrange.

The meeting elected as scrutineer Mr Tang Maoheng, Assistant General Manager, residing in Bertrange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. - The agenda of the meeting is the following:

1) Change of the date of the ordinary annual general meeting of the company which will be held now at 3.00 p.m. on the 18th of June of every year.

2) Amendment of article 27 of the Articles of Incorporation.

II. - The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on attendance list; this list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. - All the shareholders being present or represented, the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the date of the ordinary annual general meeting of the company which will be held now at 3 p.m. on the 18th of June of every year.

*Second resolution*

The meeting decides to amend article 27 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

«The ordinary annual general meeting is held at 3 p.m. on the 18th of June of every year at the registered office of the corporation or at another location in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the convening notice.

Insofar as no other items are set down for the agenda, it decides on items b) and d) to g) of article 26.

If the 18th of June is a usual bank holiday, the general meeting shall be held on the following working day.»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at approximately thirty thousand Luxembourg francs (30,000.- LUF).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-sept avril.

Par devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BANK OF CHINA (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 1991, publié au Mémorial C, numéro 266 du 10 juillet 1991 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Frank Baden en date du 27 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 61 du 2 février 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Liu Dagu, General Manager, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Feng Xiaoyan, employée, demeurant à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Tang Maoheng, Assistant General Manager, demeurant à Bertrange. Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra désormais à 15.00 heures le 18 juin de chaque année.

2) Modification de l'article 27 des statuts de la société.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront annexées au présent acte.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première resolution*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra désormais à 15.00 heures le 18 juin de chaque année.

*Deuxième resolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 27 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale ordinaire annuelle se réunit à 15.00 heures le 18 juin de chaque année, au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans les convocations.

Pour autant qu'il n'y a pas d'autres points à l'ordre du jour, elle décide sur les points b) et d) à g) de l'article 26.

Si le 18 juin est un jour férié bancaire, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant. ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ trente mille (30.000.-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte, rédigé en langue anglaise, est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Dagu, X. Feng, M. Tang, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 2 mai 2000, vol. 418, fol. 58, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Medinger.*

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 26 juillet 2000.

A. Weber.

(40679/236/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2000.

**BANK OF CHINA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40680/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2000.

**SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 40.868.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(40584/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

**RIESLING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 42.358.

The balance sheet as at December 31, 1999, registered in Luxembourg, on July 24, 2000, vol. 540, fol. 26, case 11, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on July 27, 2000.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, July 25, 2000.

(40568/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

**DETIMARKETING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5891 Fentange, 14, rue Pierre Weydert.

L'an deux mille, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DETIMARKETING LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins, constituée suivant acte reçu par le notaire sous-signé en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 54 du 30 janvier 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice Genin, demeurant à Musson (Belgique),

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Léon Rentmeister, demeurant à Dahl.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Madame Danielle Braune, demeurant à Koerich.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins à L-5891 Fentange, 14, rue Pierre Weydert, et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Il résulte de la prédite liste de présence que sur les cent vingt-cinq (125) actions existantes, cent vingt-trois (123) actions sont présentes ou représentées, et que dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins à L-5891 Fentange, 14, rue Pierre Weydert.

Suite à cette résolution, le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Fentange.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ vingt-trois mille francs luxembourgeois (23.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Genin, L. Rentmeister, D. Braune, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 5 juin 2000, vol. 418, fol. 91, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 28 juillet 2000.

A. Weber.

(40988/236/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2000.

---

**DETIMARKETING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5891 Fentange, 14, rue Pierre Weydert.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40989/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2000.

---

**RIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 59.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 88, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

*Pour la S.A. RIMA*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(40569/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**SABLON I IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 31.246.

*Contrat de domiciliation*

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 17 juillet 2000 entre la société anonyme holding SABLON I IMMO S.A., avec siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, et la BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, courant pour une durée indéterminée.

Aux fins de réquisition

*Pour SABLON I IMMO S.A.*

*L' Agent Domiciliaire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 36, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40570/032/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**AMAS TRADEINVEST FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.403.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2000.

*Pour AMAS TRADEINVEST FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(40930/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2000.

---

**AMAS TRADEINVEST FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 59.403.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 25th April 2000*

Messrs Hans Niederer, Mohammed Ali Seirafi, Edmond Hanna and Mark Koch are re-elected as Directors and ERNST & YOUNG, Luxembourg, are re-elected as Authorized Independent Auditor, for a new statutory term of one year, ending at the Annual General Meeting of 2001.

Certified true extract  
For AMAS TRADEINVEST FUND  
KREDIETRUST LUXEMBOURG  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 46, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40929/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2000.

---

**DAIMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 51.706.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 1995, publié au Mémorial C, n° 495 du 29 septembre 1995.

Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 5 mars 1998 par-devant le même notaire, publié au Mémorial C, n° 434 du 16 juin 1998.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 juin 2000 à Luxembourg que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Ont été renommés pour une durée de six ans:

- Monsieur Jean Faber, demeurant à Bereldange, président et administrateur-délégué;
- Madame Andrée Hilger, demeurant à Bereldange, administrateur-délégué;
- Monsieur Claude Faber, demeurant à Mamer, administrateur;
- Monsieur Didier Kirsch, demeurant à F-Thionville, commissaire aux comptes.

*Pour la société*

DAIMS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 43, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41273/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

---

**DAIMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 51.706.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 540, fol. 43, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

*Pour la société*

DAIMS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(41274/622/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

---

**SALORIX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 38.749.

Acte constitutif publié à la page 9.353 du Mémorial C n° 195 du 12 mai 1992.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Signature.

(40572/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**SALORIX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 38.749.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 juillet 2000 a décidé de transférer le siège social de la société du 18, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40571/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

**S.A.P.P.L.A. S.A., SOCIETE ANONYME DE PARTICIPATIONS ET DE PLACEMENTS,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 56.550.

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 1<sup>er</sup> juillet 2000 entre la société anonyme S.A.P.P.L.A. S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, et la société PricewaterhouseCoopers Experts-Comptables et Fiscaux, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 juillet 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40574/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

**SCHAACK-FLOENER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7790 Bissen, 71, rue Ch. F. Mersch.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Mersch, le 17 juillet 2000, vol. 126, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

(40575/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

**AFFAIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

L'an deux mille, le onze mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AFFAIRE S.A., avec siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée sous la dénomination STRIPERU S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 474 du 31 décembre 1991 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1008 du 29 décembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Rina Riccardi, employée de banque, demeurant à L-Kayl, qui désigne comme secrétaire, Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à B-Metzert (Atert).

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Madame Simone Wallers, employée de banque, demeurant à L-Bettembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Suppression de la valeur nominale des 1.000 actions représentatives du capital social.

2.- Conversion de francs luxembourgeois en euros par application du taux de conversion adopté le 31 décembre 1998 par le Conseil Européen de 40,3399 LUF pour 1,- EUR du capital social nominal de 1.500.000,- LUF (un million cinq cent mille francs luxembourgeois) en 37.184,03 EUR (trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et trois cents), sans modification du nombre des actions.

3.- Augmentation du capital social, pour le porter de son montant actuel après conversion de 37.184,03 EUR (trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et trois cents) à 5.000.000,- EUR (cinq millions d'euros), par l'incorporation au capital social d'un montant adéquat à prélever sur les créances envers AFFAIRE S.A. de la société FINAF S.p.A., Roma (Italie) et l'émission de 133.480 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

4.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale des actions qui sera de 100,- EUR par action avec réduction correspondante du nombre des actions de 134.480 à 50.000.

5.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 1.000 actions représentatives du capital social

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de francs luxembourgeois en euros par application du taux de conversion adopté le 31 décembre 1998 par le Conseil Européen de 40,3399 LUF pour 1,- EUR du capital social nominal de 1.500.000,- LUF (un million cinq cent mille francs luxembourgeois) en 37.184,03 EUR (trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et trois cents), sans modification du nombre des actions.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre millions neuf cent soixante-deux mille huit cent quinze virgule quatre-vingt-dix-sept euros (4.962.815,97 EUR), pour le porter de son montant actuel après conversion de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre virgule zéro trois euros (37.184,03 EUR) à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), par l'émission de cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingts (133.480) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

*Souscription et libération*

L'assemblée accepte la souscription par la société FINAF S.p.A., avec siège social à I-00181 Rome, Viale Amelia 70, des cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingts (133.480) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, pour le prix de quatre millions neuf cent soixante-deux mille huit cent quinze virgule quatre-vingt-dix-sept euros (4.962.815,97 EUR), par un apport en nature consistant en l'incorporation au capital social d'un montant adéquat à prélever sur les créances envers AFFAIRE S.A. de la prédite société FINAF S.p.A.

Le prédit apport en nature a été examiné par LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, en vertu d'un rapport daté du 3 mai 2000, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du prédit rapport est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de fixer une nouvelle valeur nominale des actions qui sera de 100,- EUR par action avec réduction correspondante du nombre d'actions de 134.480 à 50.000.

*Cinquième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 3, premier paragraphe, des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration pour l'enregistrement*

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que le capital augmenté de quatre millions neuf cent soixante-deux mille huit cent quinze virgule quatre-vingt-dix-sept euros (4.962.815,97 EUR) équivaut à deux cent millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents francs luxembourgeois (200.199.500,- LUF).

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ deux millions cent trente-cinq mille francs luxembourgeois (2.135.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: R. Riccardi, C. Day-Royemans, S. Wallers, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 16 mai 2000, vol. 418, fol. 73, case 9. – Reçu 2.001.995 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 28 juillet 2000.

A.Weber.

(40919/236/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2000.

**AFFAIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2000.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(40920/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2000.

---

**SECURITY CAPITAL U.S. REALTY MANAGEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 59.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000. F. Baden.  
(40576/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**SMAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 18, rue des Jardiniers.  
R. C. Luxembourg B 66.059.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2000, vol. 540, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.  
(40579/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

---

**DIFAGEM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 50.656.

L'an deux mille, le cinq juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIFAGEM HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50.656, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 318 du 12 juillet 1995.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Patricia Evrard, employée privée, demeurant à Olm,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Décision sur la mise en liquidation de la Société.

2) Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

- Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Evrard, T. Dahm, M. Strauss, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 125S, fol. 16, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2000.

F. Baden.

(41279/200/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

### **TE-LOGISTICS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-5445 Schengen, 1E, Wainstrooss.

H. R. Luxemburg B 56.883.

Im Jahre zweitausend, den dreizehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft TE-LOGISTICS S.A., mit Sitz in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, R.C. Luxemburg Sektion B Nummer 56.883, gegründet gemäss Urkunde des instrumentierenden Notars vom 18. November 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 47 vom 3. Februar 1997.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Erwin Gehl, Gesellschaftsdirektor, wohnhaft in Schengen.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Romain Kettel, Buchhalter, wohnhaft in Gonderingen.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn André Pippig, Buchhalter, wohnhaft in Tetingen.

Der Herr Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I.- Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet vom Vorsitzenden, vom Schriftführer, vom Stimmzähler und vom amtierenden Notar, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind. Diese Liste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit oder Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, rechtmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

III.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

#### *Tagesordnung:*

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach L-5445 Schengen, 1E, Wainstrooss.

2.- Abänderung von Art. 1, Absatz 2, der Satzung.

3.- Abschaffung des Nominalwertes der 1.250 Aktien.

4.- Umwandlung des Gesellschaftskapitals von LUF in EUR.

5.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals auf 31.000,- EUR.

6.- Umtausch der 1.250 Aktien ohne Nominalwert gegen 1.240 Aktien mit einem Nominalwert von je 25,- EUR.

7.- Entsprechende Abänderung von Artikel 3, Absatz 1, der Satzung.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft wird nach L-5445 Schengen, 1E, Wainstrooss, verlegt.

#### *Zweiter Beschluss*

Nach dieser erfolgten Sitzverlegung wird Artikel 1, Absatz 2, der Satzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 1. Absatz 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Schengen.»

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den Nominalwert der eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien der Gesellschaft abzuschaffen.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- LUF) in dreissigtausendneuhundertsechsdachtzig Komma neunundsechzig Euro (30.986,69 EUR) umzuwandeln, zum Kurs von 40,3399 LUF=1,- EUR.

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um dreizehn Komma einunddreissig Euro (13,31 EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von dreissigtausendneuhundertsechsdachtzig Komma neunundsechzig Euro (30.986,69 EUR) auf einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Aktien.

Der Betrag von dreizehn Komma einunddreissig Euro (13,31 EUR) wurde von den Aktieninhabern voll eingezahlt, so dass er der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

*Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, die eintausendzweihundertfünfzig (1.250) bestehenden Aktien ohne Nominalwert der Gesellschaft gegen eintausendzweihundertvierzig (1.240) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) umzutauschen.

*Siebter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel 3, Absatz 1, der Satzung dementsprechend abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) und ist eingeteilt in eintausendzweihundertvierzig (1.240) Aktien von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).»

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf dreissig tausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Der Betrag der Kapitalerhöhung wird auf 536,92 LUF abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Kompartenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: Gehl, Kettel, Pippig, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juillet 2000, vol. 510, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 25. Juli 2000.

J. Seckler.

(40603/231/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

**TE-LOGISTICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Wainstrooss.

R. C. Luxembourg B 56.883.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juillet 2000.

J. Seckler.

(40604/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.